

LA GAZETTE

DE SAINT NIZIER LE DESERT

N°13 - ÉTÉ 2022

Retrouvez votre gazette chaque mois directement dans votre boîte aux lettres

ÉDITO

Chers administrés,

Lors de mes diverses rencontres avec nos concitoyens plusieurs questions m'ont été posées sur différentes actions communales réalisées ou à venir. Je profite donc de la gazette de l'été pour vous donner un aperçu rapide sur le travail mené par le conseil et les commissions municipales. Vous trouverez cela au travers des différents articles qui suivent cet éditto, sachant que vous aurez plus d'éléments chiffrés dans le bulletin municipal.

Pour autant, il est logique aussi de vous faire un retour sur une délibération mal comprise qui a interpellé certains d'entre vous.

J'ai pris l'habitude avant chaque conseil municipal, d'envoyer à tous les conseillers afin qu'ils soient tous parfaitement informés, une synthèse des délibérations que nous devons voter.

Je reprends donc ci-après le texte de la synthèse distribuée avant le conseil du 12 mai et qui concerne la Nizière :

La DSP (Délégation De Service) réalisée pour la gestion de la Nizière se terminera fin 2022. La mise en place d'une nouvelle délégation demande environ 7 à 8 mois de délais administratifs. Pour qu'elle puisse démarrer en janvier 2023 cela impose une consultation et un appel d'offre dès la mi-mai.

Les différentes discussions et rencontre montrent qu'il est difficile de décider aussi rapidement de la mise en place ou non d'une nouvelle délégation ne connaissant pas les contours appliqués au futur contrat.

Surtout sachant que l'engagement de celle-ci semble s'établir sur un minimum de 10 ans voir 15 ans afin de permettre au futur délégataire d'assurer l'amortissement de ses investissements vu la vétusté des équipements actuels.

La communauté de communes de la Dombes souhaite recueillir notre position concernant nos

attentes communales. Nous avons donc un impératif de lui répondre avant le conseil communautaire du 19 mai sur le fait de lancer une nouvelle délégation sous sa houlette ou non.

Monsieur le maire demande de délibérer sur :

- *Soit donner son accord pour laisser la communauté de communes installer une délégation de service public,*
- *ou de décider de prendre du temps au travers d'un moratoire.*

Comme vous le voyez c'était très simple. Rien n'a été imposé, le vote a même eu lieu à bulletin secret afin que les conseillers soient complètement libres de leur choix car c'est une décision importante pour notre commune et l'avenir de ce site remarquable. Aucune autre délibération n'a eu lieu concernant cet espace et aucun projet particulier n'a été élaboré. La seule décision concernait la possibilité de mettre en place ou non une DSP sans en connaître le descriptif préalable. Si la réponse devait être négative, la seule solution était une résolution de moratoire, moratoire dont la durée n'est pas aujourd'hui définie car en proportion avec les projets qui naitront des différentes discussions, propositions, et études éventuelles.

Il n'a jamais été question de vendre cet endroit même si des montants importants d'achat se présentent au travers de différents acteurs intéressés ou agents immobiliers. Il n'est pas prévu non plus de déguiser cette base de loisirs en terrain de golf ou d'installer une centrale solaire...

Le conseil a délibéré ayant à l'esprit l'avenir de la commune et surtout afin de garantir les demandes des habitants qui se sont prononcés lors d'échanges en mairie ou lors du débat public.

Ces demandes récurrentes sont :

« garder l'espace naturel, être sûr que ce lieu ne soit pas fermé au public, pouvoir continuer à se balader autour des étangs, garder la possibilité de pêcher ... ». [» suite page suivante »](#)



» Il n'était pas du tout certain que ces points cruciaux soient respectés dans une nouvelle DSP, certaines études de gestion des étangs annonçaient une possibilité d'enfermer l'ensemble du site en le clôturant en bord de route.

De plus nous devons noter qu'il est bien difficile d'investir et de gérer au travers d'une collectivité aussi efficacement dans un camping que ne le ferait une société privée.

Nous le voyons bien il fallait prendre le temps nécessaire à la réflexion et c'est pour cela que la délibération en faveur d'un délai de réflexion a été votée.

La mairie ne veut pas voir ce site se fermer au public ! Je comprends que les amis du responsable actuel du site le défendent mais il est irresponsable de croire que celui-ci soit demain avec certitude celui qui générerait une nouvelle DSP. En effet cela passe par des appels d'offre, une grande rigueur administrative et des commissions.

Ce qui nous conforte dans notre décision c'est que des administrés mieux intentionnés et concernés

par la collectivité viennent se renseigner et discuter en mairie, pour certains proposant même des idées intéressantes à étudier.

Le conseil va travailler sur deux dispositions, la première s'est de s'assurer que, dès l'an prochain, ce site soit accessible, entretenu et que les fêtes, telles que celle du poulet, soient possibles en toute sécurité. Deuxièmement, ce qui prendra plus de temps, projeter l'avenir de cette base de loisir et de son camping, ce qui annonce : réflexions, multiples rencontres, une analyse financière fine et une présentation du projet élaboré avant de mettre en œuvre quoi que ce soit.

Bien sûr nous vous tiendrons informés sur l'avancement de ces réflexions.

Encore une fois la porte de votre mairie vous est ouverte, n'hésitez pas à demander un rendez-vous pour apporter vos idées et/ou échanger sur les sujets qui vous inquiètent ou vous intéressent.

Bien à vous
Votre maire



ANCIENNE CURE

Entre covid, longueurs administratives et croisements de devis, ce dossier aura duré longtemps, trop longtemps !

Déjà projetée sur le précédent mandat, la démolition de ce bâtiment avait été bloquée par les services de la DRAC et le montant des travaux avait été rebutant. Reprise par notre équipe début 2021, la démolition a été accordée le 26/04 /2021, le dernier devis est arrivé fin mai 2022 soit 18 mois de consultations, d'échanges, de renvois, de discussions, ...

Les premiers travaux devraient débuter au retour des vacances estivales par la dépose des anciens réseaux qui sont accrochés au bâtiment et concomitamment leur réinstallation par d'autres cheminements. Nous avons été obligés de réaliser en urgence une tranchée sur le bout du lotissement des Blés d'Or. En effet le bitume de finition du lotissement devait être réalisé entre le 19 et le 20 mai alors que les travaux de réalimentation électrique étaient quant à eux prévus bien plus tard par Enedis. Il aurait été malheureux de détruire un goudron tout neuf. Nous espérons que cette démolition sera terminée à la fin de l'année ce qui donnera de l'espace sur la place et à l'église un meilleur impact visuel.



FÊTE DU POULET

Les 2 ans d'interruption n'auront pas freiné les Saint Nizeriais et les habitants des communes voisines pour se rendre à la traditionnelle fête du poulet. De nombreux bénévoles étaient présents pour monter les infrastructures, faire cuire pas moins de 92 poulets à la broche, servir 420 repas...

De nombreuses animations ont rythmé l'après-midi telle que le concours de boules, 36 doublettes, un record ! Un feu d'artifice offert par la municipalité a clôturé cette belle journée ensoleillée et organisée par le foyer rural de St Nizier. Le bal s'est terminé tard dans la nuit, les participants étaient ravis.



TRAVAUX

Le chemin de Bel air a été refait (dérasement, scarification, redressement, enduit monocouche de bitume et granulat). La réfection de la route des cuirs est terminée (ancrage chaussée et application d'enrobé). La route des Carry aussi a été refaite (délignage, ancrage et collage d'enrobé à chaud). Des travaux de réparation de voirie ont été réalisés route des Mallets et chemin de l'Abbaye.

Le rétablissement du cheminement doux route de Marlieux est prévue pendant le mois d'août (décapage et pose de sable chaulé).

Plusieurs fossés sont aussi en cours de réfection.



RÉSEAU MOBILE

Il aura fallu 1 an ½ de tractation pour obtenir l'extension de l'antenne-relais de téléphonie mobile. En supplément de Free, vous pourrez bientôt recevoir vos communications grâce au réseau Orange. La date de mise en service est prévue pour la mi-octobre 2022. Nous ne lâcherons pas la démarche vers les autres opérateurs tels que SFR ou Bouygues. Ces travaux ne couteront rien à notre commune.



ON THE MOON AGAIN

Afin de célébrer le 50^e anniversaire, la Société Astronomique de France a invité le grand public du monde entier à sortir leurs télescopes les 8, 9 et 10 juillet 2022 pour partager la Lune. On the Moon Again est une opération internationale et une initiative française qui a pour objectif de faire lever au ciel les yeux de tous.

Julien Taverna, un Saint Nizerien passionné d'astronomie, a fait découvrir aux petits et grands, une vue unique de la lune, grâce à différents télescopes et jumelles.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé.



Photo de la lune prise par un des participants

LE VILLAGE PREND DES COULEURS



La municipalité accorde au fleurissement une attention particulière. Les bénévoles du comité de fleurissement : Mireille GRIMOUD, Delphine TAVERNAT, Joël BURLET, Marie Christiane PAYET PIGEON aidés de Josy GUILLERMIN, Dominique GENILLON, de Thierry notre agent municipal accompagné d'un employé de La Ferme de Dienet y ont consacré plusieurs matinées dans une ambiance très conviviale. Même notre maire a pris le temps de venir planter les fleurs.

Des plantations de différentes espèces de fleurs conseillées par les Serres BARDE-RAND ont été effectuées dans les bacs et massifs du village. A l'entrée de Saint Nizier, la décoration du massif a été revue avec la mise en place du dessin d'une carpe.

Le fleurissement en harmonie avec le patrimoine participe à un environnement accueillant où il fait bon vivre pour les habitants et les touristes.

Ces bénévoles mettent tout en œuvre pour valoriser, rendre attrayant et accueillant notre village et comptent sur l'appui des habitants de tous horizons, jeunes et seniors pour développer les échanges entre voisins qui peuvent communiquer leur savoir-faire et des projets pour l'embellissement de notre cadre de vie.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 04 74 30 30 96

LE TERRAIN DE SPORT RETROUVE ENFIN SON ACTIVITÉ

Dimanche 3 juillet, plus de 40 jeunes ont participé à une journée foot et rugby. Certains parents sont venus accompagner les joueurs, se sont 120 personnes qui ont profité du soleil, de la buvette et des sandwiches saucisse /merguez, les boissons et les casse-croûtes étaient offerts aux joueurs.

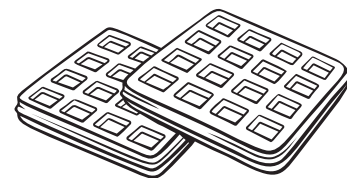
C'était le point numéro 1 de l'engagement de la profession de foi de l'équipe municipale : « Rétablir et dynamiser une cohésion intergénérationnelle à travers l'organisation d'événements culturels, festifs et sportifs » C'est un pari gagné, le terrain de sport a retrouvé ses marques. En effet cela faisait plus de 10 ans que les lignes blanches n'avaient pas été tracées, il ne servait que rarement pour les entraînements de rugby de l'équipe de Villars.

C'est ainsi que le terrain accueillera dès la saison prochaine les jeunes U7 et U9 (de 5 à 8 ans) le mercredi après-midi et le samedi. Les vétérans quant à eux devaient venir s'entraîner le mercredi soir


Les remerciements pour cette belle journée vont à la commission jeunesse et à l'US Dombes car l'organisation était parfaite, merci à tous les bénévoles qui ont aidé au montage des chapiteaux.

Contact pour obtenir des renseignements et inscriptions : Mr David Baillivy au 06 34 27 91 89

GAUFRES



En 2019 a été initié la rencontre entre les deux clubs du 3^e âge de St Nizier et de Chalamont. Le 21 juin dernier cette rencontre a eu lieu sur le site de la Nizière et préparée par le club de St Nizier. Un déjeuner a été proposé avec une assiette composée, du fromage blanc et des gaufres, plus de 400 gaufres ont été préparées ! Une journée accompagnée du soleil qui s'est merveilleusement déroulée.



Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été et reste à votre disposition. La mairie sera fermée jusqu'au 28 août. Pour les urgences, contactez votre maire ou ses adjoints (numéros disponibles sur le site internet de la mairie).

